

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-472

présenté par

Mme Rabault, Mme Untermaier, M. Juanico, M. Garot, Mme Bareigts, Mme Pires Beaune,  
M. Saulignac et M. Alain David

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	2 500 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	2 500 000
Sécurité civile	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 500 000	2 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent projet de loi définit une nouvelle trajectoire de la valeur de la tonne de carbone pour la période courant de 2018 à 2022.

En conséquence, la hausse totale de taxation devrait faire augmenter en 2018 le prix du gazole de 6,3 % et celui de l'essence SP 95 de 2,8 % par rapport à 2017.

Cette hausse ne doit cependant pas pénaliser le budget de la police nationale.

Cet amendement propose donc d'augmenter les crédits alloués à la police nationale, afin que la hausse de fiscalité sur le carburant décidée par la Gouvernement ait un impact neutre sur les dépenses de carburant de la police nationale.

Cet amendement :

- flèche 2,5 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Commandement, ressources humaines et logistique » (au sein du programme « Police nationale »);
- et réduit de 2,5 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « démarches interministérielles et communication » (au sein du programme « sécurité et éducation routières »).